

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2018.

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 1^{er} juin sous la présidence du maire Jacky BONIN.

Absent excusé: Roger REMONDY.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance précédente, le conseil municipal a étudié les points suivants:

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE : Décide de procéder à l'encaissement d'un chèque de 200 euros remis par le Comité Animation et Culture de MONTAGNY pour l'utilisation de la Maison du Temps Libre.

ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELECOM : Le maire rappelle au conseil municipal que le SYDESL a décidé d'enfouir les réseaux électriques dans le bourg de la commune par le biais de son volet « Environnement ». Ces travaux seront coordonnés avec la chantier relatif à la création du chemin piétonnier et l'aménagement du bourg. Afin que le SYDESL puisse procéder également à l'enfouissement des réseaux téléphoniques, le conseil municipal accepte le devis proposé d'un montant de 23.800 euros sachant que la commune bénéficie d'une subvention de 50 pour cent de cette somme provenant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public par France Télécom.

CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE : Dans le cadre du projet de création de la Maison des Association à partir de 2019, l'Agence Technique Départementale propose la passation d'un marché de consultation des entreprises de maîtrise d'œuvre. Au vu de la complexité de ce dossier, un rendez-vous est fixé en mairie le mardi 26 juin prochain afin de définir avec l'A.T.D des conditions de passation de ce marché.

DEVIS: Le maire informe le conseil municipal que l'état vieillissant des chaudières de la Maison du Temps Libre nécessite fréquemment l'intervention d'un chauffagiste. Sur conseil de ce dernier, un devis de remplacement a été sollicité. Le conseil municipal retient la proposition des ETS JM BUGAUD qui comprend la pose et la fourniture d'une chaudière et d'un chauffe eau électrique en remplacement des deux chaudières actuelles.

VOIRIE: le maire porte à la connaissance du conseil municipal le programme de voirie arrêté pour 2018 par la communauté de communes BLI dans le cadre de sa compétence. Ces travaux concerneront pour partie le Chemin du Villard, la Rue du Bourg et le Chemin de la Ferrière et devraient débuter vers le 26 juin prochain.

COORDINATEUR RECENSEMENT : Le maire rappelle le déroulement du recensement de la population de notre commune en début d'année 2019. Au préalable, le conseil municipal doit désigner un coordinateur qui sera chargé du bon déroulement des opérations effectuées par l'agent recenseur et qui sera l'interlocuteur avec les services de l'INSEE. Mme Valérie GARNIER, candidate, est nommée à l'unanimité.

CARREFOUR DES VARENNES : le maire informe le conseil municipal qu'une réunion de préparation se tiendra au STA du Louhannais le vendredi 8 juin 2018 afin de programmer les travaux qui devraient débuter vers la mi juillet.

COURRIER CAC : Le maire donne lecture d'un courrier adressé par le Président du Comité Animation et Culture de MONTAGNY-PRES-LOUHANS qui tient à remercier l'ensemble du conseil municipal pour l'aide apportée par l'aménagement d'un nouveau local et l'achat de mobilier.

QUESTIONS DIVERSES : Le conseil étudie quelques questions diverses suite au tour de table et le maire commente les diverses réunions auxquelles il a participé dernièrement.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 28 juin 2018 à 19 heures pour la validation du marché relatif à la création du chemin piétonnier et à l'aménagement du bourg.